

Homologations des tournois de Padel Saison 2026

Les tournois peuvent être organisés par la FFT, les ligues, les comités départementaux, les clubs affiliés ou structures habilitées. Le club devra disposer à minima d'une piste de padel homologuée déclarée dans la base Administrative fédérale pour pouvoir homologuer un tournoi de Padel (Règles générales du Guide de la compétition Padel 2026).

Il existe plusieurs catégories de tournois, en fonction des points et/ou du prize money distribués : P25, **P50 (nouveau)**, P100, P250, P500, P1000, P1500 et P2000.

Il existe 8 catégories d'âge : 9/10 ans, 11/12 ans, 13/14 ans, 15/16 ans, 17/18 ans, Seniors, +45 ans, et +55 ans.

Il existe 3 catégories d'épreuves : Messieurs (avec possibilité d'autoriser les Dames), Dames et Mixte.

Pour rappel, la Ligue a toute liberté d'homologuer ou non un tournoi dans le cadre de l'harmonisation de son calendrier.

I) HOMOLOGATION DES TOURNOIS – SAISON 2026

Les demandes d'homologations des tournois 2026 de Padel, pour les tournois allant des catégories P25 à P500, sont à saisir en ligne directement dans l'application ADOC, à compter du 10 juin 2025.

Attention : pour permettre aux clubs/structures d'organiser leur calendrier sportif au mieux et afin de simplifier administrativement la gestion des homologations, il y aura **uniquement 2 périodes de saisie pour la saison 2026 :**

- **Pour les tournois démarrant entre le 1^{er} septembre 2025 et le 31 janvier 2026 :** saisie des homologations **jusqu'au lundi 30 juin 2025.**
- **Pour les tournois démarrant entre le 1^{er} février 2026 et le 31 août 2026 :** saisie des homologations **entre le 31 octobre et le 30 novembre 2025.**

Toutes les demandes d'homologations doivent obligatoirement être saisies dans ADOC.

Pour effectuer vos demandes d'homologations dans l'application ADOC (rubrique « Compétitions » puis « Demande homologation »), vous devrez renseigner :

- Choisir « Tournoi Padel P25 ou P50 ou P100 ou P250 ou P500 », « Tournoi Padel Interne » ou « Tournoi Padel Jeunes uniquement »
- Renseigner le libellé du tournoi, en précisant la catégorie de tournoi et l'épreuve (ex : P250 Messieurs).
- La date de début et de fin du tournoi.
- Les installations.
- Le nom du juge-arbitre.
- La composition du Comité de tournoi (3 membres licenciés âgés de 18 ans ou plus, le juge-arbitre ne pouvant en faire partie).

- Les informations sportives : balles et nombre de terrains utilisés, épreuves organisées (ex. Double Dames Senior) en précisant, en fonction de la catégorie de tournoi, le montant et la grille de répartition des prix (de 0 à 1 000 € pour les P500).
- Le montant des droits d'engagements/joueur et les coordonnées pour les inscriptions.

Certaines épreuves masculines pouvant être ouvertes aux dames, dans ce cas, n'oubliez pas de cocher la case « Autoriser les dames = oui ».

Il est possible d'homologuer plusieurs épreuves dans un même tournoi. Le libellé à choisir pour homologuer le tournoi sera celui de la plus haute épreuve de l'homologation. *Exemple : une homologation comprend une épreuve Messieurs P500 et une épreuve Dames P250, alors il faudra choisir « Tournoi P500 ».* Les droits d'homologation seront appliqués une seule fois, sur la plus haute catégorie de l'épreuve. Une homologation ne pourra comprendre que 3 épreuves maximum : une épreuve Messieurs (DM) et/ou une épreuve Dames (DD) et/ou une épreuve Mixte (DX).

Par décision du Comité de Direction du 29/03/2023, **pour toutes demandes d'homologations hors-période**, il a été décidé ce qui suit :

- La 1^{ère} demande d'homologation hors-délai pourra éventuellement être acceptée (si le calendrier le permet) mais avec un montant des droits d'homologation majoré de 100% (ex. : 62 € pour un P25 au lieu de 31 €).
- Dès la 2^{ème} demande hors-période, celles-ci seront systématiquement refusées, et sans aucune dérogation possible.

« Tournoi interne » : possibilité d'homologuer un tournoi interne, épreuves P250 maximum. Un Club ou une structure habilitée ne pourra homologuer **qu'un seul tournoi interne par saison sportive**. Les participants doivent être licenciés, rattachés ou adhérents au club organisateur.

II) REGLES COMMUNES D'HOMOLOGATIONS

Les règles communes d'homologations de tournois de Padel (catégories P25 à P1000) pour la Ligue des Hauts-de-France évoluent en 2026.

L'ensemble des règles communes figure dans le document annexé.

III) TOURNOIS P1000 et P500 +45 ANS (nouveau)

Les ligues se voient octroyer la gestion des P1000 par la FFT. A ce titre, la Ligue des Hauts-de-France dispose de 3 P1000 Dames et 7 P1000 Messieurs pour la saison sportive 2026. De plus, toutes les ligues bénéficient de la possibilité d'organiser un Tournoi P 500 Dames et un Tournoi P 500 Messieurs +45 ans sur la saison sportive 2026.

Un **appel à candidatures** est donc lancé à l'ensemble des clubs/structures habilitées de la Ligue pour l'organisation des tournois P1000 et P500 +45 ans pour l'ensemble de la saison sportive 2026 (du 1/09/2025 au 31/08/2026), avec des **dates fixées par la Ligue**.

Les clubs et structures habilitées doivent répondre à l'appel à candidatures, **avant le 30 juin 2025**, en remplissant le formulaire suivant : <https://forms.gle/idydz6uacwLiETy86>

Le Pôle Padel de la Ligue étudiera et arbitrera les candidatures de ces tournois début juillet. A l'issue de cet arbitrage, toutes ces compétitions seront saisies directement par la Ligue dans la Base administrative fédérale.

Le cahier des charges des tournois (Guide de la compétition Padel 2026) est joint à cet envoi.

Calendrier des P1000 Dames :

- Du vendredi 14 au dimanche 16 novembre 2025
- Du vendredi 6 au dimanche 8 février 2026
- Du vendredi 29 au dimanche 31 mai 2026

Calendrier des P1000 Messieurs :

- Du vendredi 3 au dimanche 5 octobre 2025
- Du vendredi 14 au dimanche 16 novembre 2025
- Du vendredi 12 au dimanche 14 décembre 2025
- Du vendredi 23 au dimanche 25 janvier 2026
- Du vendredi 27 au dimanche 29 mars 2026
- Du vendredi 22 au dimanche 24 mai 2026
- Du vendredi 21 au dimanche 23 août 2026

Calendrier des P500 +45 ans :

- Dames : du vendredi 10 au dimanche 12 octobre 2025
- Messieurs : du vendredi 21 au dimanche 23 novembre 2025

Afin de prioriser et de favoriser la réussite des tournois P1000 et P500 +45 ans, voici quelques éléments importants à prendre en compte avant la saisie de vos demandes d'homologations pour la 1^{ère} partie de saison 2026 :

- P1000 Messieurs : aucun tournoi P500 Messieurs homologable sur ces week-ends.
- P1000 Dames : aucun tournoi P250 ou P500 Dames homologable sur ces week-ends.
- P500 +45 ans : aucun tournoi 45+ ou 55+ homologable sur ces week-ends.

IV) INTERCLUBS DEPARTEMENTAUX DE PADEL

Pour la saison 2026, les divisions régionales les plus basses des championnats par équipes Messieurs de Padel vont être départementalisées, sur des dates différentes des championnats régionaux.

Voici quelques éléments importants à prendre en compte avant la saisie de vos demandes d'homologations pour la 1^{ère} partie de saison 2026 :

- Interclubs départementaux Messieurs les dimanche 11 et 25 janvier 2026 : aucun tournoi (dames, messieurs ou mixte) homologable sur ces 2 dates.

V) GRILLE D'INDEXATION FFT

Sur proposition du Conseil National du Padel, le Comité Exécutif de la FFT a voté, lors de la séance du 28 juillet 2023, la mise en place d'une grille nationale pour les clubs et structures ayant des pistes de padel.

Cette grille met en relation le nombre d'homologations messieurs et mixtes au nombre de licences PADEL et MULTI-RAQUETTES par piste (on exclut les licences découvertes et scolaires car non transformables en licences padel) délivrées au 31 août de la saison précédente.

Les tournois jeunes et féminins sont quant à eux illimités.

Ratio "Nombre de Licences / Piste" (au 31 août de l'année sportive précédente)	Nombres d'Homologations possibles sur une année sportive (P 25 à P 2000 inclus)	
	Homologations avec épreuves <u>MESSIEURS et/ou MIXTES</u> (seniors, 45+ ou 55+)	Homologations avec épreuves <u>DAMES</u> ou <u>JEUNES UNIQUEMENT</u>
≥ 40 Licences / Piste	<i>Illimité</i>	<i>Illimité</i>
30 à 39 Licences / Piste	35	
20 à 29 Licences / Piste	25	
10 à 19 Licences / Piste	15	
5 à 9	5	
< 5	0	

Bien sûr, si au cours de la saison sportive, le nombre de licences dépasse celui de l'année précédente, cela vous permettra d'enregistrer des homologations supplémentaires.

Pour les nouveaux clubs ou ceux créés en fin de saison, et pour des créations de pistes supplémentaires au sein de la structure déjà existante, la grille d'indexation ne sera pas appliquée en année N, mais en année N+1 (1 saison minimum d'existence).

Pour la saison 2026, la **grille d'indexation s'applique en tenant compte des chiffres de licences au 31/08/2025.**

VI) HARMONISATION DU CALENDRIER

Afin d'harmoniser le calendrier et de gérer d'éventuels « conflits » de dates/tournois pour la 1^{ère} partie de saison (du 1/09/2025 au 31/01/2026), une réunion en visioconférence sera organisée le jeudi 3 juillet 2025 à 18h00. L'ensemble des clubs/structures et des JAP de la Ligue des Hauts-de-France seront conviés à cette réunion.

Le calendrier définitif de la 1^{ère} partie de saison 2026 sera entériné et publié mi-juillet.

Une autre réunion aura lieu courant décembre 2025 pour l'harmonisation du calendrier de la 2^{ème} partie de saison (du 1/02/2026 au 31/08/2026).

VII) JUGE-ARBITRAGE ET SAISIE DES RESULTATS

Le JAP que vous avez choisi doit avoir la qualification requise, être en activité, et officier (être présent physiquement) sur le tournoi. Nous vous rappelons qu'il ne peut pas être juge-arbitre sur deux tournois qui se chevauchent, même partiellement.

- un JAP1 peut organiser, dans son département, tous les tournois homologués catégorisés en P25, P50 et P100 uniquement.
- Un JAP2 peut officier, dans tous les clubs de la Ligue où il est licencié, sur les tournois homologués allant du P25 au P1000 inclus.
- Un JAP3 peut officier sur tout le territoire national et sur toutes les catégories de tournois.

Attention : le JAP ne peut pas être coach ni joueur lors des tournois de Padel qu'il juge arbitre (Guide de la compétition Padel 2026).

A l'issue du tournoi, le JAP saisit les résultats (dans un délai de 24h maximum), et clôture l'homologation dans l'application Padel : <https://beach-padel.app.fft.fr/beachja/logout/>

Les résultats remontent alors automatiquement dans les bilans des compétiteurs et sont pris en compte dans le calcul du Classement.

En cas d'erreur de saisie, le JAP pourra dé-clôturer de lui-même l'homologation concernée via l'application Padel, corriger l'erreur, puis re-clôturer le tournoi. Il n'est donc plus nécessaire de contacter la Ligue ou la FFT. La correction sera effective lors du calcul de classement suivant.

VIII) DROITS D'HOMOLOGATION

Les droits d'homologation sont prélevés automatiquement sur le compte du Club organisateur, après validation de l'homologation par la Ligue ou la FFT et à partir de la date de fin de tournoi.

Pour l'année sportive 2026, et conformément au guide de la compétition Padel FFT, les droits d'homologation des tournois de Padel des différentes catégories sont les suivants :

- Gratuits pour un tournoi ne comportant que des épreuves Jeunes.
- 21 € pour un tournoi interne.
- 31 € pour un P25.
- 40 € pour un P50 ou un P100.
- 50 € pour un P250.
- 60 € pour un P500, P1000, P1500 ou P2000.

IX) PLAFONNEMENT DES DROITS D'ENGAGEMENTS

Pour « lutter » contre certains abus, et conformément à l'article 76 (alinéa 76.1) des Règlements administratifs de la FFT, le Comité de direction de la Ligue des Hauts-de-France, sur proposition de la Commission régionale de Padel, plafonne le montant maximum des droits d'engagements des tournois homologués de Padel qui seront organisés par les clubs affiliés et structures habilitées de la Ligue à partir de la saison sportive 2025, dans les conditions suivantes :

- P25/P50/P100 : 20 € par joueur (40 €/paire)
- P250/P500/P1000/P1500/P2000 : 25 €/joueur (50 €/paire)

X) CUT AU CLASSEMENT POUR LES TOURNOIS (SAISON 2026)

EPREUVES	MESSIEURS	DAMES	MIXTES	JEUNES
P 2000	OPEN (Au cut)	OPEN (Au cut)	Pas d'épreuve	Pas d'épreuve
P 1500	OPEN (Au cut)	OPEN (Au cut)	Pas d'épreuve	Pas d'épreuve
P 1000	OPEN (Au cut)	OPEN (Au cut)	Pas d'épreuve	Pas d'épreuve
P 500	OPEN (Au cut)	OPEN (Au cut)	Pas d'épreuve	Pas d'épreuve (Hors TNJ)
P 250	INTERDIT AU TOP 750 (1%)	INTERDIT AU TOP 100	Pas de limitation de classement	Pas de limitation de classement
P 100	INTERDIT AU TOP 3.000 (5%)	INTERDIT AU TOP 300	Pas de limitation de classement	Pas de limitation de classement
P 50	INTERDIT AU TOP 10.000 (15%)	INTERDIT AU TOP 1.000	Pas de limitation de classement	Pas de limitation de classement
P 25	INTERDIT AU TOP 30.000 (30%)	INTERDIT AU TOP 3.000	Pas de limitation de classement	Pas de limitation de classement

XI) OBLIGATION DE RESPECT DU GUIDE DE LA COMPETITION PADEL ET DES REGLEMENTS SPORTIFS

Pour rappel, les règles sportives s'imposent aux clubs et structures habilitées organisant des tournois de Padel homologués. Ainsi, en cas de non-respect de ces règles, la Commission Régionale de Padel, pour les P25 à P1000, ou la Commission Fédérale de Padel, pour les P1500 et P2000, pourra prendre des sanctions à l'encontre du Club, notamment pour les prochains tournois que celui-ci souhaiterait organiser.